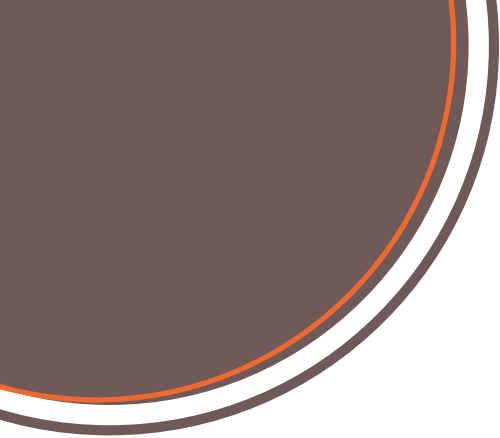




Les conseils d'experts

SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

LES AIDES POUR VOS
TRAVAUX DE
RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Morbihan —







SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

soumises à l'impôt
sur les revenus



LOCATION NUE

Les aides aux travaux de rénovation énergétique

AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT : LOC'AVANTAGES

S'agissant des SCI « bailleurs », l'octroi d'aides de l'Anah est possible mais emporte l'engagement de louer le logement à des personnes autres que les gérants ou associés de la SCI, ainsi que leurs conjoints, concubins ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, et leurs ascendants et descendants.

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur : www.anah.fr

AUTRES AIDES & COUPS DE POUCE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dispositif qui oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économie d'énergie auprès des consommateurs. Les fournisseurs, dits obligés, peuvent proposer des primes pour la rénovation du bâti et pour les travaux d'installation d'équipements performants de maîtrise de l'énergie.

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Prêt à taux d'intérêt nul pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

TVA À TAUX RÉDUIT

Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique, ainsi qu'aux travaux induits.

ACTION LOGEMENT : DISPOSITIF LOUER POUR L'EMPLOI

Solution complète de mise en location avec subvention ou prêt pour la rénovation énergétique d'un logement

Aides locales sous conditions

Certaines collectivités peuvent proposer des aides complémentaires aux dispositifs nationaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour plus de renseignements, se rapprocher de votre conseiller France Rénov'

Déduction des revenus fonciers

En tant que bailleur, la SCI peut déduire les dépenses d'amélioration de ses revenus fonciers lors de la déclaration annuelle de ses revenus. L'impôt sur le revenu de la SCI sera calculé en prenant en compte cette dépense.

Pour rappel, le montant des aides doit être déduit du montant des charges déclarées.

LOCATION MEUBLÉE

Les aides aux travaux de rénovation énergétique

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dispositif qui oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économie d'énergie auprès des consommateurs. Les fournisseurs, dits obligés, peuvent proposer des primes pour la rénovation du bâti et pour les travaux d'installation d'équipements performants de maîtrise de l'énergie.

TVA À TAUX RÉDUIT

Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique, ainsi qu'aux travaux induits.

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Prêt à taux d'intérêt nul pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

ACTION LOGEMENT : DISPOSITIF LOUER POUR L'EMPLOI

Solution complète de mise en location avec subvention ou prêt pour la rénovation énergétique d'un logement

Aides locales sous conditions

Certaines collectivités peuvent proposer des aides complémentaires aux dispositifs nationaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour plus de renseignements, se rapprocher de votre conseiller France Rénov'.





SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

soumises à l'impôt
sur les sociétés

Les aides aux travaux de rénovation énergétique

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dispositif qui oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économie d'énergie auprès des consommateurs. Les fournisseurs, dits obligés, peuvent proposer des primes pour la rénovation du bâti et pour les travaux d'installation d'équipements performants de maîtrise de l'énergie.

TVA À TAUX RÉDUIT

Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique, ainsi qu'aux travaux induits.

ACTION LOGEMENT : DISPOSITIF LOUER POUR L'EMPLOI

Solution complète de mise en location avec subvention ou prêt pour la rénovation énergétique d'un logement

Aides locales sous conditions

Certaines collectivités peuvent proposer des aides complémentaires aux dispositifs nationaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour plus de renseignements, se rapprocher de votre conseiller France Rénov'.





CONTACTEZ VOTRE ADIL

02 97 47 02 30 - accueil@adil56.org



Réalisation : ADIL NPDC, avec le soutien de la ville de Lille et de la Métropole Européenne de Lille.